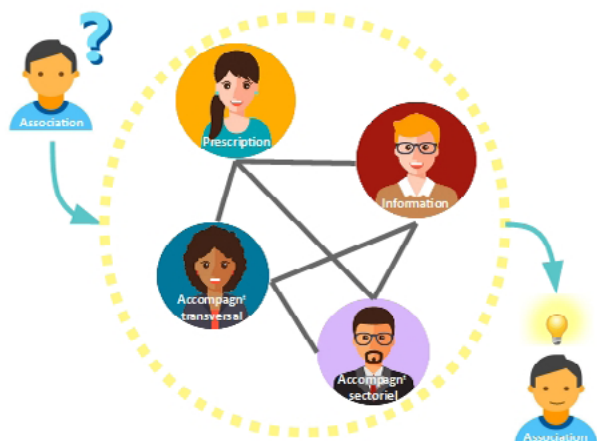


Concours national pour **choisir collectivement le nom** du réseau d'appui à la vie associative locale



Présentation

La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et Le Mouvement Associatif organisent un **concours pour choisir le nom du réseau d'appui à la vie associative locale** qui se mettra en place progressivement sur tout le territoire national.

Quel est ce réseau national d'appui à la vie associative locale ?

Depuis un an, une préfiguration est en cours sur trois régions (Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine) afin de **rendre l'appui aux associations lisible**, visible et accessible, par la **construction d'un réseau** multi-acteurs (collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs, associations, etc.).

Les acteurs de ce nouveau réseau remplissent des missions complémentaires

- **les prescripteurs** : orientent les bénévoles, salariés associatifs et porteurs de projets associatifs vers le bon interlocuteur
- **les informateurs** : délivrent les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative, expliquent les démarches essentielles, et orientent si besoin vers un acteur de l'accompagnement
- **les accompagnateurs généralistes** : accompagnent les acteurs associatifs sur tous les sujets de la vie associative (ex : comptabilité, emploi, financements, projets, communication...), dans tous domaines d'activités, pour un besoin ponctuel ou dans la durée
- **les accompagnateurs spécialistes** : accompagnent les acteurs associatifs sur une thématique précise ou dans un domaine d'activité particulier (ex : sport, culture, solidarité internationales, etc.).

L'objectif de ce concours est de choisir un nom pour désigner le réseau dans son ensemble.

Ce nom sera décliné pour désigner les différentes missions citées précédemment (prescription, information, accompagnement transversal, accompagnement sectoriel). Une déclinaison territoriale sera également étudiée en fonction des possibilités.

Comment s'organise ce concours ?

Le concours s'organise en deux phases :

- **Phase 1** : Dépôt de propositions par les acteurs de l'appui à la vie associative (associations ressources, collectivités, etc.)

- **Phase 2** : Vote par le grand public

Phase 1

Dépôt de propositions
(du 1er juillet au 20 septembre 2021)

Chaque acteur de l'appui peut déposer une ou plusieurs propositions.

Le nom proposé doit :

- Être court et facile à retenir
- Avoir une connotation **liée à la vie associative**
- Pouvoir être **facilement décliné** pour nommer les structures labellisées selon leur mission (prescription / information / accompagnement généraliste / accompagnement spécialiste)

Les participants au concours s'engagent à respecter le [règlement du concours](#) et notamment l'article 4 concernant le contenu des propositions et l'article 6 concernant la cession de droits.

Phase 2

Choix des propositions
(du 15 octobre au 7 novembre 2021)

Les propositions déposées en phase 1 font l'objet d'une première sélection par un jury national puis sont soumises au vote du grand public.

- Chaque participant doit **voter pour 3 propositions**, qu'il classe selon sa préférence.
- Chaque participant **ne peut se créer qu'un seul compte** et ne voter qu'une seule fois.

La proposition qui remportera le plus de suffrages sera retenue. En cas d'ex æquo, le jury national choisira la proposition gagnante.